

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Katherine Rochette, Raymonde Gomis, Julie Cadet, Véronique Laporte-Michel, Fabienne Germeil, Bianca Nugent, Nathalie d'Esquivan

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

Simon Séguin, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Julie Brisson

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert, Camille Charest-Girard, Andrée-Anne Smith

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 5^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2022-2023
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 7 mars 2023,
à 19 heures, sur la plateforme

| SUJETS DU JOUR | PROCÈS-VERBAL |
|-----------------------------------|--|
| 1. Ouverture de la réunion | Après constatation du quorum, madame Fabienne Germeil, présidente du CCSÉHDAA, ouvre la séance à 19 heures 05. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence. |
| 2. Période de questions du public | Aucun public n'assiste à la séance. |
| 3. Adoption de l'ordre du jour | L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur |

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

Madame Levert indique que le document illustrant la présentation est disponible sur la page Teams du CCSÉHDAA.

Madame Camille Charest-Girard se présente et entame sa présentation par un Vrai ou Faux. Ainsi, il est faux de croire que le Québec est en avance en douance. Nous sommes plutôt en retard si nous nous comparons aux États-Unis et à différents pays d'Europe. Nous sommes restés pris, au

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

La recherche dit qu'il est faux de penser que les élèves doués rencontrent généralement des difficultés sociales et émotionnelles. La douance est une force. Le fait d'être intelligent amène des avantages (ex : être capable d'avoir de l'humour, d'être diplomate, être en mesure de trouver des solutions, être capable de s'adapter facilement et d'avoir des relations). Madame Charest-Girard relate que la douance est associée de manière générale à des grandes capacités d'adaptation et à de grandes capacités d'apprentissage. C'est un avantage au niveau social et émotionnel. Par contre, une différence se dégage dans les études entre les doués (homogènes) et les doués ayant un diagnostic associé (les doublement exceptionnels). Madame Charest-Girard mentionne que les élèves doublement exceptionnels ont plus souvent des difficultés sociales et émotionnelles ainsi qu'un profil imé i'g sA li

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

l'UQAM. Ce modèle met de l'avant que cela s'inscrit dans la biologie. Il s'agit d'une aptitude naturelle, mais plusieurs facteurs exercent une influence pour que le talent émerge et pour qu'on voie les aptitudes supérieures chez la personne. Notamment des facteurs environnementaux, intrapersonnels, développementaux, et le hasard. Madame Charest-Girard mentionne que ce qui est important avec la théorie de monsieur Gagné c'est que, pour lui, c'est 10% supérieur de la population, dans différents domaines, pour qui on va parler de douance ou de talent. Selon les modèles, on peut parler de 2 à 10% de prévalence de douance dans la population.

Pour une évaluation formelle de douance, une évaluation doit être faite par un professionnel qualifié. Habituellement, c'est un psychologue ou un neuropsychologue car l'évaluation de l'intelligence avec le QI est très liée. Tous les professionnels scolaires font équipe pour ce qui est du dépistage. La douance n'est pas un diagnostic, c'est une force. Elle ne fait pas partie du DSM5, qui est l'outil des psychologues et des psychiatres. La douance n'est pas un trouble ou une grande difficulté, mais l'inverse. Il est important de savoir que ce n'est pas seulement le QI qui est pris en compte. Il est important d'avoir une évaluation complète avec différents outils, les observations à la maison, à l'école et dans le temps au niveau du développement. Les professionnels et les théoriciens ne s'entendent pas sur le nombre à partir duquel on parle ou non de douance. Quels facteurs doivent être pris en compte? Est-ce qu'on regarde la créativité, l'engagement? Plusieurs facteurs peuvent être pris en compte. La conclusion peut varier selon la définition qu'on a. Madame Charest-Girard indique qu'il est très important de revenir à la théorie qui nous alimente. Le jugement clinique est très important pour conclure à la douance ou pas.

Madame Charest-Girard indique qu'on sait, de manière générale, c'est que la douance c'est une

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

très performant, ce qui permet de traiter beaucoup d'informations rapidement. Cela amène de grandes capacités cognitives. Au niveau de la pensée, cela se manifeste, notamment, par un accès rapide à l'abstraction. Ce sont des enfants qui vont, très tôt, poser des questions importantes (ex : la vie ou la mort, l'amour, la justice, la philosophie, le jugement moral, etc.). Le jugement moral est souvent développé très tôt.

Un membre demande si la double exceptionnalité ou la très haute douance est reconnue comme un trouble ou est reconnue à l'intérieur du DSM5. Madame Charest-Girard répond par la négative. Elle mentionne que la double exceptionnalité, c'est la douance accompagnée d'un trouble. La comorbidité, ce qui est concomitant, va habituellement être dans le DSM. En fait, la double exceptionnalité est un nouveau concept. Elle ajoute que cela va peut-être évoluer.

Madame Charest-Girard évoque des particularités affectives associées à la douance, à savoir une hypersensibilité, de l'ennui (vs de l'inattention) et le sentiment d'être différent. Les doués sont des enfants très conscients.

Concernant la double exceptionnalité, madame Charest-Girard explique que combine les manifestations de la douance homogène sont en interaction avec des symptômes d'un trouble associé (ex : TDAH/H, Trouble d'apprentissage, TSA et/ou Trouble de santé mentale). Toutes les possibilités de diagnostics peuvent être présentes en même temps que la douance, à l'exception de la déficience intellectuelle car c'est sur le même continuum d'intelligence. On se rend compte que cela peut être concomitant. Cela change le profil des élèves et le profil des besoins. La double exceptionnalité n'est ni de la douance, ni un diagnostic associée mais un mélange des deux. Il faut penser autrement aux profils de besoins et aux ~~ers~~

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

complexifie grandement la donne. On a toutes sortes de profils différents. Cela amène des défis au niveau de l'intervention.

Madame Charest-Girard évoque les élèves avec un très haut potentiel intellectuel (THPI). Elle mentionne que ce sont des élèves dont le QI se situe au-dessus de 145. Cela représente à peu près 0,1% de la population.

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

le milieu scolaire, il se peut qu'un professionnel qui intervient auprès de l'élève, ou un enseignant, observe des manifestations de douance. Dans le cas d'un nouvel élève qui ne serait pas connu du Service, le professionnel ou l'enseignant en fait part à la direction de l'école. Celle-ci peut ensuite écrire à la conseillère pédagogique ou au directeur adjoint de territoire qui contacte alors le Service douance. Chaque conseillère pédagogique a son territoire spécifique. En ce qui concerne un élève connu du Service, le professionnel ou l'enseignant peut écrire directement au Service douance pour un suivi d'année en année. Madame Smith soutient qu'on se rencontre souvent d'abord en virtuel pour effectuer une analyse du milieu. Lorsqu'il s'agit d'un élève n'étant pas connu, on privilégie souvent une première rencontre servant à prendre le pouls de sa situation afin d'avoir le plus d'informations possibles pour guider les interventions. Il est possible qu'on se déplace pour venir observer l'élève. Il est important de mentionner qu'on répond aux demandes des équipes-écoles. Il est important que la demande provienne du milieu scolaire.

Madame Smith évoque le dépistage. Elle présente deux versions du portrait de l'élève à l'écran. Il s'agit d'un formulaire utilisé lorsqu'on suspecte de la douance chez un élève. Il s'agit d'un formulaire que les conseillères pédagogiques remplissent avec l'enseignant de l'élève ou un professionnel qui le connaît bien. Il permet de faire ressortir les besoins principaux. Madame Smith mentionne qu'il est important de mentionner qu'il ne s'agit pas d'un formulaire permettant de poser une évaluation de la douance. C'est un formulaire qui permet de coter des caractéristiques associées à la douance et au rendement académique, aux habiletés

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

recherches ont été menés avec l'UQTR et madame Line Massé. Elle ajoute que le CSSMB est associé à l'UQTR depuis plusieurs années.

Madame Smith présente les quatre axes d'intervention à privilégier chez nos élèves doués. Elle soutient que ces 4 axes sont particulièrement importants, surtout chez les élèves doublement exceptionnels

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

présentes. C'est là qu'on va proposer des interventions un peu plus spécialisées (ex : ateliers de gestion de la colère où on peut voir des classes fermées d'élèves doués).

Madame Smith présente toutes les mesures organisationnelles qui sont privilégiées pour développer le potentiel des élèves doués. Elle évoque les mesures liées au regroupement (ex : faire du jumelage de deux élèves doués qui vont participer ensemble à un projet dans une école). Elle évoque ensuite l'enrichissement. Elle indique qu'il s'agit de tous les projets, les recherches et les activités de création qu'on peut proposer aux élèves doués pour développer des habiletés de plus haut niveau. Ce ne sont pas des contenus liés d'emblée au programme. Par l'enrichissement, on vient proposer une alternative dans l'horaire de l'élève, et dans le cadre scolaire, afin de développer d'autres habiletés qui sont liées à ses intérêts, permettant de le stimuler davantage (ex : créer un jeu de société, écrire une bande-4(an)4(d)-4(ETQq269.0'

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

élèves en difficulté d'adaptation. Il y a beaucoup d'élèves doués, dans les classes EDA, qui ont des manifestations comportementales assez importantes pour être dans une classe adaptée avec soutien. Ce que cela signifie, c'est qu

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

est toujours là pour soutenir, former et informer les gens connaissant moins le sujet. Le CSSMB continue de développer le service. Elle se réjouit que le ministère reconnaît maintenant la douance comme dossier officiel.

En réponse à une question traitant des élèves multi-exceptionnels, madame Charest-Girard mentionne que les diagnostics existent pour aider à comprendre et à mieux intervenir. Elle ajoute que plus c'est complexe, plus il y a d'étiquettes associées à une personne, et plus cela demande de travail de réflexion et de collaboration pour travailler avec ces élèves-là. C'est clairement un défi. Même en recherche, il y a des clientèles pour lesquelles on a à peu près aucune information. On ne s'entend déjà pas tout à fait sur qui sont ces élèves-là, alors on n'est malheureusement pas encore rendus à savoir comment intervenir. Elle ajoute que ces élèves existent cependant et qu'ils ont des besoins. On n'a pas encore beaucoup d'outils. Le personnel et les familles font au mieux et essayent des choses. C'est malheureusement la réalité des élèves ayant des besoins fort complexes. On part des élèves. On analyse les besoins de tous les élèves. Elle soutient qu'il est difficile, au Québec, d'avoir l'expertise pour accompagner. Il y a le scolaire, en première ligne, mais il n'y a pas encore d'équipe dans la deuxième ou la troisième ligne en santé (CLSC, hôpitaux). Si on regarde le TSA, souvent on est la première ligne à l'école pour identifier les choses mais on a d'habitude le soutien des CLSC et des hôpitaux pour des diagnostics différentiels et pour l'intervention. Cela n'existe pas encore malheureusement. Cela reste à développer. Madame Levert complète en mentionnant qu'on s'y prend, parfois, en s'associant. Il n'est pas rare de voir deux ou trois équipes s'asseoir ensemble (ex: douance, TSA, EDA) pour mettre ensemble leurs expertises communes et essayer de voir quels seraient les meilleurs moyens pour soutenir l'élève

HAHAGPO 1670250

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

CIUSSS de l'Ouest car une de ses collègues a travaillé sur le comité du protocole montréalais. Madame Levert indique avoir, à l'époque, approché les 4 CIUSSS de notre territoire et ne pas avoir nécessairement reçu de réponses positives. Elle précise que le COVID-19 sévissait alors. Elle soutient que le membre peut mettre sa collègue en contact avec l'ave1 0 0 1 275.33 395.83

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

Madame Levert mentionne qu'il s'agit d'un changement important. Elle soutient que de modifier la durée du mandat de la moitié des membres-parents ou de ne pas la modifier a du bon et du moins bon. Elle signale qu'il va falloir voter sur cette proposition d'amendement ainsi que sur la modification des règles de régie interne.

Madame Rochette indique que le sous-comité propose qu'une des vice-présidences participe aux trav

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

6.2. Résolutions

Les règles de régie interne 2022-2023 du CCSÉHDAA sont modifiées et adoptées

| SUJETS DU JOUR | PROCÈS-VERBAL |
|---|--|
| <p>8. Rapports et informations diverses</p> <p>8.1. Correspondance</p> <p>8.2. Activités de la présidence</p> <p>8.3. Proposition de planification des rencontres 22-23</p> | <p>Madame la présidente n'a aucune correspondance particulière à signaler.</p> <p>Madame la présidente signale qu'un étudiant de l'UDM, faisant sa maîtrise en sciences politiques, l'a contacté. Il effectue sa recherche sur les CSSÉHDAA. Il demande à rencontrer le CCSÉHDAA du CSSMB et l'autorisation de mener des entrevues auprès de ses parents. Madame Germeil indique l'avoir référé au Service des affaires juridiques et corporatives (SAJC). Le CSSMB est doté d'un comité chargé d'évaluer ce genre de demande. Elle indique qu'elle tiendra le CCSÉHDAA de la suite des choses.</p> <p>Madame Levert présente la planification 2022-2023 des rencontres 2022-2023. Elle débute en dressant un récapitulatif des activités du CSSÉHDAA, du 15 novembre 2022 à ce jour. Madame la directrice adjointe annonce que madame Nathalie Provost, directrice du Service de l'organisation scolaire et directrice du Service du transport) visitera le CCSÉHDAA, le 4 avril prochain, afin de présenter la consultation sur les critères d'inscription 2024-2025. Elle ajoute qu'une présentation de la surcharge cognitive chez les élèves TSA sera également à l'ordre du jour. Madame Levert indique qu'il y aura un cocktail en mai ainsi qu'une présentation de monsieur Yan Gagnon sur les allocations pour les élèves HDAA. Elle dit espérer que monsieur Gagnon aura alors reçu les chiffres car on ne sait pas d'avance quand les budgets vont arriver. Madame Levert mentionne qu'elle prévoit dresser un bilan du Service de l'adaptation scolaire et de ce qui a été fait durant l'année. En septembre, madame la directrice adjointe propose de dresser un portrait des classes adaptées et de présenter le bilan des classements. Le CCSÉHDAA préparera aussi l'assemblée générale et une présentation du Rapport annuel 2022-2023 sera effectuée.</p> |

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

majorité des PI a été faite, le 30 janvier. Il s'agit d'un processus continu. Certains peuvent arriver en début d'année et d'autres peuvent arriver, par exemple, en février. Elle ajoute qu'il peut aussi y en avoir qui soient fermés lors de la révision en avril, en mai, en juin ou à tout moment dans l'année. Madame Levert souligne que les tableaux qu'elle affiche à l'écran présentent le préscolaire et le primaire, le secondaire mais pas la FP et la FGA. On parle du secteur jeunes. Elle évoque les élèves à risque, qui sont ceux ayant un code. Elle évoque les codes 10 (élèves à risque), les codes 12 (élèves en difficulté d'adaptation - troubles de comportement), les codes 21 (déficience intellectuelle légère), les codes 98 (élèves ayant 4 ans ou plus de 18 ans ayant un code

| SUJETS DU JOUR | PROCÈS-VERBAL |
|----------------|---|
| | <p>d'élèves ayant un PI est beaucoup plus importante. Madame Levert dénombre 649 élèves ayant un code non reconnu. Toujours en date du 30 janvier, on dénombre 587 élèves codés. Elle souligne que la clientèle TSA est la plus importante au total. Elle indique qu'on a 861 élèves TSA si on combine le primaire et le secondaire. Le second code que nous retrouvons le plus dans notre CSS a trait aux élèves ayant un trouble du langage (code 34). Madame la directrice adjointe rappelle que ce n'est pas que le diagnostic qui fait en sorte qu'on a un code de difficulté. C'est aussi parce que l'élève a des limitations fonctionnelles importantes et un nombre d'heures de services nécessaires étant prescrit par le ministère. On a beaucoup plus d'élèves TSA que ce qu'on voit dans les tableaux car des élèves TSA n'ont pas nécessairement besoin de 10 heures de services et n'ont pas de limitations fonctionnelles aussi importantes pour être reconnus par la ministère.</p> <p>Madame Levert explique ce qui fait qu'on a plus d'élèves ayant un PI au secondaire. Malheureusement, nous avons beaucoup d'élèves qui quittent pour le privé. On peut supposer que ça en est la cause. Elle souligne que les écoles privées choisissent souvent leurs élèves et ce ne sont pas les élèves ayant de grandes difficultés qui y sont priorisés. Cela ne veut pas dire qu'elles n'ont pas de plan. Madame Levert indique que ces tableaux seront déposés sur la page Teams du CCSÉHDAA.</p> <p>Un membre questionne madame Levert au sujet de la cote de difficulté et le nombre d'heures de services offertes par l'école. Elle demande, dans le cas où l'élève ait un code 50, si un élève TSA a automatiquement droit à 10 heures de services par semaine. Madame la directrice adjointe répond que pour donner un code de difficulté pour un code 50, il faut avoir le diagnostic, les limitations fonctionnelles associées au code et la nécessité du 10 heures de services incluant tout service confondu. Madame Levert déclare que cela veut dire que des élèves ont besoin d'une surveillance accrue à l'heure du dîner; que l'élève peut avoir besoin d'orthopédagogie, d'orthophonie, de psychoéducation, d'un support pendant les périodes de spécialistes ou de</p> |

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

soutien pendant les heures de transition. Elle ajoute que c'est ce que veulent dire les heures de services. Elle soutient que c'est très large. Cela ne veut pas nécessairement dire que quelqu'un va suivre l'élève pendant 10 heures. Cela veut dire que, par semaine, les élèves qui ont un code devraient nécessairement avoir besoin de 10 heures de services au total. Quand on partage les services, le ministère dit qu'il faut diviser les heures si l'élève est en orthopédagogie avec 4 élèves. Cela signifie que s'ils sont 4, dans un sous-groupe, et qu'ils bénéficient de deux heures, il faut compter 30 minutes. On ne va pas mettre 2 heures d'orthopédagogie. C'est ce qui fait que certains élèves ne peuvent pas en bénéficier car ils n'ont pas nécessairement ce besoin-là non plus. Madame la directrice adjointe ajoute que la grande majorité d'élèves ayant un diagnostic on des codes de difficulté quand le besoin est nécessaire mais il y a quand même des élèves pour qui on a dû retirer le code. Elle prend l'exemple d'un élève ayant un trouble de langage (code 34) et mentionne que c'est la même chose. C'est-à-dire qu'il y a parfois des élèves qui sont en classe langage et qui ont un code, puis qui ont une belle évolution et ne correspondent plus au code 34 au niveau par exemple de ce que demande le ministère. À ce moment, on peut retirer le code. Ou l'élève a encore son code et fonctionne très bien au niveau pédagogique et au niveau de ses capacités adaptatives. Là, on n'a plus besoin du nombre d'heures prescrit. Madame Levert déclare que le nombre d'heures prescrit est variable d'un code à l'autre. Le membre aurait une question d'ordre personnel re g Levert

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

parfois, régler la situation pour certains élèves. Cela semble aussi avoir amélioré la concertation de l'équipe sur les moyens lors de la mise à l'essai de ceux-ci.

Un membre mentionne qu'il est important, dans la mission des membres du CCSÉHDAA, de dire combien de ces élèves sont intégrés. Au-delà des plans, sachant qu'il y a beaucoup de mouvance,

